

Sujet : Re: Précisions concernant mon précédent message

De : philippe.orriere

Date : 30/01/2026 15:10

Pour : Laurent GILLET <laurent-f.gillet@laposte.net>

Bonjour Mr Gillet,

mes excuses mais je ne consulte que très épisodiquement mon adresse [REDACTED] (comme il me semble vous l'avoir précédemment indiqué).

Privilégiez plutôt [REDACTED] que j'utilise usuellement et consulte quotidiennement.

Si je comprend bien, à la date du 11 décembre Mme Dufrou ne pouvait plus faire partie de la réunion CCLE qui s'est tenue ?

Concernant la publicité de cette réunion, elle a peut-être été faite sur Intra-Muros comme pour les séances du conseil municipal, mais il n'est pas possible pour un utilisateur sauf erreur de ma part de consulter l'historique des publications antérieures.

Si légalement ou réglementairement il semble bien qu'il y ait manquement(s), opérationnellement de mon point de vue je n'ai pas constaté que cela ait eu un impact sur le rôle de la commission ni porté préjudice à un quelconque citoyen. Les quelques éventuels cas particuliers de radiation ou d'inscription ayant été explicités clairement par Mme Tessier (très pointilleuse sur le respect des règles et procédures) et validés sans réserve par les membres ayant siégé.

[REDACTED]

Bonne fin de journée.

Cordialement